

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISONS DE BETON ET MATERIAUX
329, CHEMIN DU GRAND IF
M. LOISY / SIMC
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 1^{er} Septembre 2017 de M. Yves LOISY – Maître d'œuvre ☎ 07 81 74 67 54 domicilié : 329, Chemin du Grand If à BANDOL (e-mail : y.loisy@hotmail.fr) pour l'entreprise SIMC ☎ 04 94 74 19 08 sise : 466, Chemin Raoul Coletta – Quartier Pierredon Nord – 83110 SANARY (e-mail : thierry-tessaire@simc.fr) afin de consolider le mur de soutènement d'une vieille bâtisse, CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, les véhicules poids-lourds supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes de l'entreprise précitée sont " EXCEPTIONNELLEMENT " autorisés à se rendre 329, Chemin du Grand If pour effectuer des livraisons de béton et matériaux chez Monsieur Yves LOISY :

DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 AU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des livraisons, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de ce chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 5 SEP. 2017**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO



Réf. : AP/NM.